



Renouvellement contrat 1and1.fr

Par **Courtesy**, le **18/05/2010 à 18:01**

Bonjour,

Je vous écrit suite a un problème juridique avec <http://1and1.fr>(site d'hébergement de site internet). Voici la chronologie des évènements:

- 08 Aout 2008, je prend un abonnement chez 1&1 a 28.56€ pour 1ans. Je règle la somme a cette date me donnant droit d'utiliser leur service sans problème durant cette année.
- Janvier 2009, suite a diverses problèmes j'arrête le développement du site.
- 09 Aout 2009, 1and1 m'envoie la [facture suivante](#).. Je ne souhaite pas renouveler mon abonnement je ne répond pas sachant que la carte bleue utilisé en aout 2008 ne marche plus ils ne pourront pas me prélever mon argent.
- 12 Aout 2009, 1and1 me revoit un mail me disant que mon prélèvement n'a pas put être fait comme le montre [le fichier suivant](#). Je ne me souci pas de ces courriers pensant qu'il finiront par abandonner. De plus que, quelques jours plus tard 1and1 coupe l'accès a mon site suite au non paiement du nouvelle abonnement.

J'ai maintenant une lettre(en non recomandé) de Mr. Bruno Huck - Avocat au barreau de strasbourg - me réclament la sommes de 28.56€(l'abonnement) + 0.29€(intérêts) + 18.44€(frais intervention de l'avocat) = 47.29€.

Personnellement je refuse de payer cette sommes car je ne comprend pas pourquoi je payerait pour un service que je n'ai pas encore eu et dont je ne veut pas. Suite a cela, j'appelle 1and1, la personne au téléphone me dit que mon contrat et de type CDI et comme je ne leur est pas adresser de courrier spécifiant que je résilié mon abonnement il me réclame cette argent.

Que pensez-vous? On-t-il le droit de me reclamer cette somme?

Merci de m'avoir lut et de bien vouloir m'éclairer car je suis un peut perdu.